

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



21 juillet 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-et-un juillet deux-mille-quatorze (21 juillet 2014) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME La conseillère Nadia Masse
MM Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel

Était absent : M. Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 178.07.2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant l'item suivant:

7.1 Internet haute-vitesse au lac Labelle;

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 21 JUILLET 2014

- 1. Prière/Moment de réflexion
- 2. Présences
- 3. Ouverture de la séance
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014
- 6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1 Appel d'offres sur invitation numéro 2014-06 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2014-2015 : Autorisation:
 - 6.2 Appel d'offres sur invitation numéro 2014-07 relatif à des travaux de pavage sur les rues Allard et de l'Église : Autorisation;



7. Administration, finances et ressources humaines

7.1. Internet haute-vitesse au lac Labelle;

8. Travaux publics

- 8.1. Mandat pour la réparation d'asphalte sur le boulevard Curé-Labelle;
- 8.2. Mandat pour la réparation de bordures de ciment sur le boulevard Curé-Labelle;
- 8.3. Mandat pour le fauchage de chemins municipaux;

9. Urbanisme et environnement

- 9.1. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-019 concernant la propriété sise au 14 à 20, rue du pont constituée des lots 128-P, 129-P et 130-P, dans le cadastre du Village (0927-52-9020);
- 9.2. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-020 concernant la propriété sise au 155, rue du Collège constituée des lots 16-78-P, 16-79-P et 16-80-P, dans le cadastre du Village (0926-79-0731);
- 9.3. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-021 concernant la propriété sise au 11, rue Bélanger constituée du lot 16-22, dans le cadastre du Village (0926-78-9612);
- 9.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-022 concernant la propriété sise au 393 et 395, rue de la Gare constituée du lot 221, dans le cadastre du Village (0927-35-6905);
- 9.5. Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires du lac Joly;
- 11.2. Autorisation relative à la tenue d'un barrage routier sur le boulevard Curé-Labelle par la Maison des jeunes de Labelle;
- 11.3. Mandat supplémentaire à WSP pour des travaux de structure au centre communautaire;
- 12. Bibliothèque
- 13. Période de questions et réponses
- 14. Avis de motion et règlements
- 15. Comptes
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de juin 2014;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia
- 17. Période de questions et réponses
- 18. Levée de la séance ordinaire

Adoptée

5. RÉS. 179.07.2014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procèsverbal de la séance ordinaire du 16 juin 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2014 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.



6.1 RÉS. 180.07.2014

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2014-06 POUR L'ACHAT D'ABRASIF (SABLE) POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER 2014-2015 : AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2014-2015.

Adoptée

RÉS. 181.07.2014

6.2

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2014-07 RELATIF À DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES ALLARD ET DE L'ÉGLISE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 2.5 (MADA) pour la construction et le remplacement de trottoirs sur la rue de l'Église, et que celle-ci a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité, sousvolet 1.5 pour le remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard, et que celleci a aussi été retenue;

CONSIDÉRANT QUE des mandats ont été donnés à WSP pour la confection des documents nécessaires à la réalisation de cet appel d'offres (résolutions numéros 145.06.2014 et 146.06.2014);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été autorisé pour les travaux de construction de trottoirs sur les rues Allard et de l'Église, mais que ces travaux entraîneront également des travaux de pavage;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage sur les rues Allard et de l'Église, le tout conformément au devis préparé par la firme WSP, ingénieurs, joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

7.1 RÉS. 182.07.2014 INTERNET HAUTE-VITESSE AU LAC LABELLE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 027.02.2014 par laquelle la Municipalité s'est engagée à contribuer au déploiement des services Internet haute-vitesse sur son territoire en remboursant la somme de 50 \$ pour chaque nouveau branchement effectué par FILAU au cours de l'année 2014, et ce, jusqu'à concurrence de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'au 30 juin 2014, 35 branchements ont été réalisés;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le paiement de la somme de 1 750 \$ à Fibres Internet Haute-Laurentides (FILAU).

Adoptée

8.1 RÉS. 183.07.2014 MANDAT POUR LA RÉPARATION D'ASPHALTE SUR LE BOULEVARD CURÉ-LABELLE

CONSIDÉRANT QU'une conduite d'aqueduc, située sous une nouvelle section du boulevard Curé-Labelle aménagée par le MTQ dans le cadre du contournement de la route 117, a subi des dommages importants;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre à ce sujet avec les représentants du MTQ le 14 mai 2014, il a été convenu que la Municipalité procède rapidement au remplacement de cette conduite en la déplaçant à l'extérieur de la chaussée, comme c'était le cas avant le déplacement de la route;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, il a fallu creuser dans une section asphaltée et que des travaux correctifs doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que les dommages ont été causés par les travaux effectués pour le compte du MTQ et que, par conséquent elle n'a pas à en assumer les coûts;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Asphalte Bélanger pour la réalisation de travaux de réparation d'asphalte à deux endroits sur le boulevard Curé-Labelle (section du MTQ) sur une superficie approximative de 225 mètres carrés, au coût de 11 300 \$ plus les taxes applicables.

D'aviser le Ministère des Transports du Québec que les coûts reliés à ces travaux devront être assumés par celui-ci.

Adoptée

8.2 RÉS. 184.07.2014 MANDAT POUR LA RÉPARATION DE BORDURES DE CIMENT SUR LE BOULEVARD CURÉ-LABELLE

CONSIDÉRANT QU'une conduite d'aqueduc, située sous une nouvelle section du boulevard Curé-Labelle aménagée par le MTQ dans le cadre du contournement de la route 117, a subi des dommages importants;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre à ce sujet avec les représentants du MTQ le 14 mai 2014, il a été convenu que la Municipalité procède rapidement au remplacement de cette conduite en la déplaçant à l'extérieur de la chaussée, comme c'était le cas avant le déplacement de la route;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, il a fallu briser une section de bordure de ciment et que des travaux correctifs doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que les dommages ont été causés par les travaux effectués pour le compte du MTQ et que, par conséquent elle n'a pas à en assumer les coûts;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater R. Loiselle inc. pour la réalisation de travaux de réparation de bordures de ciment à deux endroits sur le boulevard Curé-Labelle (section du MTQ) sur une longueur de 49 mètres, au coût de 4 320 \$ plus les taxes applicables.

D'aviser le Ministère des Transports du Québec que les coûts reliés à ces travaux devront être assumés par celui-ci.

Adoptée

RÉS. 185.07.2014 MANDAT POUR LE FAUCHAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater « Location B.V. Inc.» pour la réalisation du fauchage des abords de chemins municipaux au coût de 2 800 \$ plus les taxes applicables.

Que la présente dépense soit payée à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02 32000 459.

Adoptée

RÉS. 186.07.2014

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2014-019 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 14 À 20, RUE DU PONT CONSTITUÉE DES LOTS 128-P, 129-P ET 130-P, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (0927-52-9020)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet le remplacement du revêtement extérieur en façade en canexel, le remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres à guillotine et le remplacement de deux portes;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 035.07.2014 recommandant au conseil d'accepter cette demande de PIIA avec quelques ajouts;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-019, secteur Noyau villageois, pour le remplacement des portes, le remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres à guillotine et le remplacement du revêtement extérieur de la façade en canexel ou autre revêtement semblable de qualité égale ou supérieure, de couleur beige ou de teinte semblable, en évitant la couleur blanche.

331

8.3

9.1



Il sera également obligatoire au propriétaire d'ajouter des volets aux fenêtres de la façade, d'installer des linteaux au-dessus des fenêtres et de l'encourager à continuer le changement du revêtement extérieur du mur situé sur le latéral droit.

De se baser sur la propriété du 2, rue du Pont au deuxième étage pour les éléments architecturaux et les linteaux.

Le tout, tel que présenté pour la propriété suivante :

> 14 à 20, rue du Pont (lots 128-P, 129-P et 130-P, du cadastre du Village)

Adoptée

9.2 RÉS. 187.07.2014

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2014-020 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 155, RUE DU COLLÈGE CONSTITUÉE DES LOTS 16-78-P, 16-79-P ET 16-80-P, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (0926-79-0731)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet le remplacement des briques rouges du revêtement extérieur de l'ensemble du bâtiment par des briques de couleur grise et le remplacement de la marquise de l'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 036.07.2014 recommandant au conseil d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-020, secteur Noyau villageois, pour le remplacement des briques rouges du revêtement extérieur par des briques de couleur grise et la modification de la marquise de l'entrée principale.

Toutefois, un gabarit de briques de plus grande dimension aurait été préférable.

Le tout, tel que présenté pour la propriété suivante :

> 155, rue du Collège (lots 16-78-P, 16-79-P et 16-80-P, du cadastre du Village)

Adoptée

9.3 RÉS. 188.07.2014

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2014-021 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 11, RUE BÉLANGER CONSTITUÉE DU LOT 16-22, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (0926-78-9612)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet le remplacement du revêtement extérieur à l'ensemble du bâtiment principal par un revêtement de bois ou canexel de couleur brun foncé et le remplacement des fenêtres avec un pourtour de couleur noir.



CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 037.07.2014 recommandant au conseil d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-021, secteur Noyau villageois, pour le remplacement du revêtement extérieur en bois ou canexel de couleur brun foncé et le remplacement des fenêtres avec un pourtour noir.

Le tout, tel que présenté pour la propriété suivante :

➤ 11, rue Bélanger (lot 16-22, du cadastre du Village)

Adoptée

RÉS. 189.07.2014

9.4

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2014-022 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 393 ET 395, RUE DE LA GARE CONSTITUÉE DU LOT 221, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (0927-35-6905)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet de peinturer le revêtement extérieur de l'ensemble du bâtiment principal et du garage et de peinturer d'une autre couleur pour le pourtour de la toiture et des galeries;

CONSIDÉRANT QUE le requérant propose deux choix de couleur;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 038.07.2014 recommandant au conseil d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-022, secteur Gare, pour peinturer le revêtement extérieur de l'ensemble du bâtiment principal et du garage par l'un ou l'autre des choix de couleurs et de peinturer d'une autre couleur le pourtour de la toiture et des galeries.



Le tout, tel que présenté à la propriété suivante :

> 393 et 395, rue de la Gare (lot 221, du cadastre du Village).

Adoptée

9.5 RÉS. 190.07.2014 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste vacant au Comité consultatif d'urbanisme, dont le mandat est du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Dostaler a démontré un intérêt à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer M. Jean Dostaler à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Labelle jusqu'au 31 décembre 2014. Ce mandat pourra être renouvelé, par résolution du conseil à la fin 2014, en même temps que les deux autres membres dont le mandat se termine le 31 décembre 2014.

Adoptée

11.1 RÉS. 191.07.2014 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC JOLY

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires du Lac Joly et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Joly dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires du Lac Joly et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Joly dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques, et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Brassard, et la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Que l'Association des propriétaires du Lac Joly s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

11.2 RÉS. 192.07.2014 AUTORISATION RELATIVE À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER SUR LE BOULEVARD CURÉ-LABELLE PAR LA MAISON DES JEUNES DE LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Labelle désire organiser un barrage routier aux intersections de la rue du Pont et du boulevard Curé-Labelle le 10 octobre prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle se prononce en faveur de la tenue d'un barrage routier, par la Maison des jeunes de Labelle, aux intersections de la rue du Pont et du boulevard Curé-Labelle, le 10 octobre prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle, le tout conformément à leur demande du 11 juillet 2014.

Adoptée

11.3 RÉS. 193.07.2014

MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À WSP POUR DES TRAVAUX DE STRUCTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE lors d'une visite de chantier réalisée par les ingénieurs en structure de WSP, firme d'ingénierie retenue par la Municipalité dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire, ceux-ci ont observé des éléments, non visibles avant la démolition, qui doivent être corrigés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'ordre de changement numéro 1 de WSP dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire (appel d'offres numéro 2104-04) qui comporte des honoraires supplémentaires de 5 800 \$ pour la conception qui permettra de corriger les défectuosités observées, soient :

- Renforcement de la dalle structurale existante du plancher du Rez-dechaussée pour 2 800 \$;
- Renforcement de 4 poutrelles existantes sous la mezzanine pour 1 500\$;
- > Ajout d'un linteau et de colonnes d'acier pour 1 500\$.

D'autoriser la réalisation de travaux pour un montant n'excédant pas 20 000 \$.

Que la présente dépense soit payée par le règlement d'emprunt numéro 2013-230.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1

RÉS. 194.07.2014 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2014

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant deux-centvingt-et-un-mille-deux-cent-quatre-vingt-trois dollars et cinquante-cinq cents (221 283,55 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :



<u> </u>	9077-2146 Québec inc. Agrégats de Labelle inc. Amyot Gélinas Asphalte Bélanger inc. Daniel Bédard excavation Distribution d'aqueduc inc. Dubo électrique Ltée Énergies Sonic SEC Entreprises JOFI enr. André Laurin enr. Location BV inc. Location Hewitt inc Métal Gosselin Ltée MRC des Laurentides Paysagistes Northland inc. Signel services inc. SODEM inc. Somavrac C.C. inc. WSP Canada inc.	2 069,55 \$ 35 233,47 \$ 5 518,80 \$ 50 196,94 \$ 2 782,40 \$ 9 361,48 \$ 3 830,96 \$ 3 536,08 \$ 2 060,67 \$ 14 854,76 \$ 2 065,84 \$ 2 274,29 \$ 10 634,97 \$ 2 705,64 \$ 10 720,27 \$ 14 425,35 \$ 4 601,92 \$ 9 519,93 \$ 2 721,48 \$
----------	---	---

Adoptée

15.2 RÉS. 195.07.2014 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-un-mille-deux-cent-quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-treize cents (101 292,93 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4089 à 4139 et les numéros de chèques de 36710 à 36724 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

L'Industrielle Alliance	18 107,12 \$
SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 158,72 \$
Hydro-Québec	2 507,46 \$
Hydro-Québec	2 254,40 \$
Ministre du revenu du Québec	16 074,04 \$
Receveur général du Canada	13 085,03 \$
Sonic co-op / FCDQ carte	8 276,76 \$
Ministre du revenu du Québec	16 115,35 \$

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS



18. RÉS. 196.07.2014 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 52.

	Adoptée	
_(original signé) Gilbert Brassard Maire	_(original signé) Claire Coulombe Secrétaire-trésorière/directrice générale	
Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.		
_(original signé) Gilbert Brassard Maire		